

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 4

Absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL), M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

N°2025/01/28/03 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Assainissement Collectif 2024, voté par le Conseil Communautaire ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

M. DESCHIZEAUX rappelle la nécessité d'avancer sur les travaux de réhabilitation et remplacement de réseaux sur diverses communes : Messimy-sur-Saône, Montmerle-sur-Saône, Garnerans, Thoisy et Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Il indique qu'il convient donc de prévoir des ouvertures anticipées de crédits permettant d'engager les bons de commande de maîtrise d'œuvre, travaux et des investigations complémentaires associées (contrôles réseaux, prélèvements-analyses amiante-HAP, repérage de réseaux existants, etc...).

Il ajoute que l'acquisition d'un PC et de mobilier est nécessaire pour accueillir le technicien Assainissement Cycle de l'eau dont l'offre d'emploi est en cours de diffusion.

M. DESCHIZEAUX explique que jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Il précise que le montant des crédits ouverts globalement en section d'investissement sur les chapitres 20, 204, 21, 22, 23 en 2024 s'élève à 4 249 095,35 euros ce qui porte à 1 062 273 euros le montant du plafond des dépenses pouvant être engagées en 2025 par ouverture anticipée.

Considérant l'intérêt d'engager les dépenses d'investissement,

Sur proposition de la Commission Assainissement du 8 janvier 2025, et après avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 562 700 euros selon répartition suivante :

- Opération 3R28 – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 & 2 – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques **à hauteur de 340 000 euros HT.**
- Opération 29 – Mise en séparatif Chemin des Mûriers Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques **à hauteur de 80 000 euros HT.**

- Opération 54 – Travaux canalisations SDA partie nord territoire – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques **à hauteur de 140 000 euros HT.**

- Opération 61 – Informatique/Mobilier **à hauteur de 2 700 euros HT** – dont 1 800€HT au compte 2183 - Matériel de bureau et informatique et 900€ HT au compte 2184 – Mobilier.

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Assainissement Collectif de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 janvier 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX